

# OFFRE D'ACHAT D' ACTIONS (Version simplifiée)

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>0.00 INTERPRÉTATION .....</b>	<b>8</b>
0.01 Terminologie.....	8
0.01.01 Actions.....	8
0.01.02 Charge .....	9
0.01.03 Contrôle.....	9
0.01.04 Date de Clôture.....	10
0.01.05 Date Effective.....	10
0.01.06 Équipement.....	10
0.01.07 Force Majeure.....	10
0.01.08 Information Confidentielle.....	11
0.01.09 Manquement.....	13
0.01.10 Offre .....	13
0.01.11 Perte.....	13
0.01.12 Société .....	14
0.02 Intégralité et primauté.....	14
0.03 Lois applicables.....	15
0.04 Non-conformité.....	16
0.04.01 Divisibilité.....	16
0.04.02 Disposition alternative.....	16
0.05 Généralités.....	16
0.05.01 Cumul.....	16
0.05.02 Non renonciation.....	17
0.05.03 Dates et délais.....	17
a) De rigueur.....	17
b) Calcul.....	17
0.05.04 Approbation.....	18
<b>1.00 OBJET .....</b>	<b>18</b>
1.01 Offre d'achat.....	18
1.02 Conditions.....	19
1.03 Choix de l'OFFRANT.....	21
<b>2.00 CONTREPARTIE.....</b>	<b>21</b>
2.01 Prix offert.....	22
2.02 Ajustements.....	22
2.02.01 Bénéfice d'Exploitation.....	22
2.02.02 Avoir des Actionnaires.....	22
<b>3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT .....</b>	<b>23</b>

3.01	Dépôt.....	23
3.01.01	Remise .....	23
3.01.02	Encaissement .....	23
3.01.03	Retour .....	23
3.02	Montant initial.....	23
3.03	Solde du prix .....	23
3.03.01	Mensualités.....	24
a)	Montant total.....	24
b)	Échéancier .....	24
c)	Intérêt .....	24
3.04	Paiement par anticipation.....	25
3.05	Billet à ordre .....	25
3.05.01	Remise .....	25
3.05.02	Portée.....	25
3.06	Réclamations d'un tiers .....	26
3.07	Déchéance du terme.....	26
<b>4.00</b>	<b>SÛRETÉS.....</b>	<b>26</b>
4.01	En faveur de l'OFFRANT .....	27
4.02	En faveur du BÉNÉFICIAIRE .....	27
4.02.01	Solidarité.....	27
4.02.02	Hypothèque mobilière avec dépossession .....	27
4.02.03	Dépôt en garantie.....	28
4.02.04	Autres droits .....	28
<b>5.00</b>	<b>ATTESTATIONS RÉCIPROQUES .....</b>	<b>29</b>
5.01	Statut et capacité .....	31
5.02	Divulgation .....	31
<b>6.00</b>	<b>ATTESTATIONS DE L'OFFRANT .....</b>	<b>31</b>
6.01	Prête-nom .....	32
6.02	Financement.....	32
<b>7.00</b>	<b>ATTESTATIONS DU BÉNÉFICIAIRE.....</b>	<b>33</b>
7.01	Sa personne .....	33
7.01.01	Faillite.....	33
7.01.02	Comportement .....	33
7.02	Actions visées .....	33
7.02.01	Propriété .....	33
7.02.02	Charges .....	34
7.02.03	Émission .....	35
7.02.04	Transférabilité.....	35
7.02.05	Dividende .....	35
7.02.06	Dilution.....	35

7.03	Société.....	36
	7.03.01 Capital autorisé et émis .....	36
	7.03.02 Livre et registres .....	36
7.04	Actionnaires .....	37
7.05	Ressources humaines .....	37
	7.05.01 Normes du travail .....	37
	7.05.02 Santé - Sécurité.....	37
	7.05.03 Équité salariale .....	37
	7.05.04 Personnes-Clés .....	38
7.06	Financement.....	38
	7.06.01 Crédit-bail.....	38
	7.06.02 Défaut .....	38
	7.06.03 Manquement .....	38
7.07	Gestion financière .....	39
	7.07.01 États financiers .....	39
	7.07.02 Cautionnement et garantie.....	39
	7.07.03 Avances .....	39
	7.07.04 Quittance .....	40
7.08	Fiscalité.....	40
	7.08.01 Impôts .....	40
	7.08.02 Rapports.....	40
	7.08.03 Déductions et remises.....	40
7.09	Titres d'occupation .....	40
	7.09.01 Validité des titres immobiliers .....	40
	7.09.02 Bail .....	41
7.10	Permis et licences .....	41
	7.10.01 Situation.....	41
7.11	Environnement.....	41
	7.11.01 Lois Environnementales .....	42
	7.11.02 Matières dangereuses .....	42
	7.11.03 Autorisations .....	42
7.12	Propriété Intellectuelle.....	42
	7.12.01 Droit.....	42
	7.12.02 Réclamations .....	42
	7.12.03 Transaction .....	43
	7.12.04 Droits d'auteur.....	43
7.13	Crédit à la Clientèle .....	44
	7.13.01 Comptes-clients .....	44
7.14	Assurances .....	44
	7.14.01 Couverture .....	44
	7.14.02 Conformité.....	44
	7.14.03 Réclamations .....	45
7.15	Procédures judiciaires .....	45
<b>8.00</b>	<b>OBLIGATIONS RÉCIPROQUES .....</b>	<b>45</b>

8.01	Attestations .....	46
8.02	Information Confidentielle .....	46
8.02.01	Engagement .....	46
8.02.02	Durée de l'engagement .....	47
8.02.03	Inachèvement de la Transaction .....	47
	a) Demande de retour.....	47
	b) Destruction.....	47
8.02.04	Pénalité .....	48
8.03	Indemnisation.....	48
8.03.01	Seuil.....	49
8.03.02	Portée.....	49
8.03.03	Procédure .....	49
8.04	Divulgarion de l'existence de l'Offre .....	49
8.04.01	Engagement .....	49
8.04.02	Annonce publique.....	50
8.04.03	Exception.....	50
<b>9.00</b>	<b>OBLIGATIONS DE L'OFFRANT.....</b>	<b>50</b>
9.01	Information continue.....	50
9.02	Date de clôture .....	50
9.03	Libération des endossements .....	50
9.03.01	Date limite .....	50
9.03.02	Dédommagement.....	51
9.04	États financiers.....	51
<b>10.00</b>	<b>OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE .....</b>	<b>51</b>
10.01	Avant la Date de Clôture .....	51
10.01.01	Accès à la documentation .....	51
	a) Vérification diligente.....	51
10.01.02	Attestation fautive ou inexacte .....	52
	a) Nullité .....	52
	b) Remboursement .....	52
10.01.03	Charges.....	52
10.01.04	Conduite des affaires.....	52
10.02	Date de clôture .....	52
10.03	Période de transition .....	53
10.03.01	Information.....	53
10.03.02	Soutien.....	53
10.04	Non-concurrence.....	53
10.05	Non sollicitation.....	54
10.05.01	Du personnel .....	55
10.05.02	De la clientèle.....	56
10.06	Quittance .....	56
<b>11.00</b>	<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....</b>	<b>56</b>

11.01	Cession.....	56
	11.01.01 Interdiction .....	56
	11.01.02 Inopposabilité .....	57
11.02	Force Majeure .....	57
	11.02.01 Exonération de responsabilité .....	57
	11.02.02 Prise de mesures adéquates .....	57
	11.02.03 Droit de l'autre PARTIE .....	58
11.03	Exécution complète .....	58
11.04	Séance de clôture .....	58
	11.04.01 Lieu .....	58
	11.04.02 Délai d'acceptation.....	58
11.05	Prise d'inventaire .....	58
<b>12.00</b>	<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>59</b>
12.01	Avis.....	59
12.02	Résolution de différends .....	59
	12.02.01 Rencontre de négociations de bonne foi .....	60
	a) Avis écrit .....	60
	b) Rencontre .....	60
	12.02.02 Médiation .....	60
	a) Processus .....	60
	b) Médiateur.....	60
	c) Règlement .....	60
	d) Procédures judiciaires [OU Arbitrage].....	61
	12.02.03 Arbitrage .....	61
12.03	Élection de domicile .....	63
12.04	Modification .....	64
12.05	Non-renonciation .....	65
12.06	Signature électronique .....	65
<b>13.00</b>	<b>RÉVOCATION DE L'OFFRE .....</b>	<b>66</b>
<b>14.00</b>	<b>ENTRÉE EN VIGUEUR.....</b>	<b>66</b>
<b>15.00</b>	<b>DURÉE.....</b>	<b>66</b>
	15.01 Échéance .....	66
	15.02 Survie .....	66
<b>16.00</b>	<b>PORTÉE .....</b>	<b>66</b>

**LISTE DES ANNEXES**

	<b>PAGE</b>
<b>ANNEXE 7.07.01 – ÉTATS FINANCIERS .....</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE 10.04 – PRODUITS ET SERVICES .....</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE 10.05.02 – CLIENTÈLE .....</b>	<b>69</b>

ooooo

© edilex inc.  
www.edilex.com

**OFFRE D'ACHAT D' ACTIONS**, soumise le ..... 20..., en la ville de .....,  
province de Québec, Canada.

*Cette offre constitue un acte sous seing privé, au sens de l'article 2826 CcQ, en ce qu'elle constate, sans autre formalité, un acte juridique assorti de la signature de l'offrant.*

**PAR** ..... (*nom de la personne physique*), ..... (*occupation*), domicilié(e) et résidant au ..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de ..... (*nom de la ville*), province de ..... (*nom de la province*), ..... (*code postal*), faisant affaires sous le nom ..... (*dénomination*) (ci-après dénommée l'« **OFFRANT** »), **À** ..... (*identification du BÉNÉFICIAIRE*), personne morale dûment constituée selon la Loi ..... (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au ..... (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de ..... (*nom de la ville*), province de ..... (*nom de la province*), ..... (*code postal*) (ci-après dénommée le « **BÉNÉFICIAIRE** ») (ci-après dénommés les « **PARTIES** »).

*Si un contexte particulier a incité l'offrant à présenter cette offre au bénéficiaire, ce contexte devrait être exposé à cet endroit-ci dans un préambule. Ce dernier sera utile pour cerner l'intention des parties.*

*L'article 1425 CcQ énonce la règle générale selon laquelle, «[d]ans l'interprétation du contrat, on doit rechercher quelle a été la commune intention des parties plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes utilisés ». L'article 1426 CcQ précise que, dans la recherche de la commune intention des parties, l'on doit notamment tenir compte des circonstances dans lesquelles il a été conclu. La Cour d'appel du Québec a d'ailleurs rappelé dans Gestion D. Laberge inc. c. 9170-1011 Québec inc., 2013 QCCA 586 (CanLII) que « [p]our déterminer qu'elle [est] la véritable intention des parties, il faut tenir compte outre des mots utilisés, de la totalité du contrat, de la matière du contrat et du contexte de la signature de [l']entente ». Le préambule d'un contrat sert donc essentiellement à consigner, au tout début de l'entente, le contexte entourant la signature du contrat et l'objectif découlant de la relation contractuelle.*

#### **PRÉAMBULE**

- A) Le BÉNÉFICIAIRE est le propriétaire d'une entreprise située au ....., dans la ville de ....., province de ....., faisant affaires sous le nom ..... (ci-après dénommée la « Société »);
- B) L'OFFRANT désire acquérir l'ensemble des actions du BÉNÉFICIAIRE dans la Société.

**À CES FINS, L'OFFRANT SOUMETS LA PRÉSENTE OFFRE AU BÉNÉFICIAIRE :**

**0.00**

**INTERPRÉTATION**

*Un contrat rédigé dans des termes clairs et sans ambiguïté n'est pas sujet à interprétation par les tribunaux (Pépin c. Pépin, 2012 QCCA 1661 (CanLII)). L'ultime objectif du rédacteur doit donc être celui de rédiger une offre dépourvue d'ambiguïté. Dans la présente partie de l'offre « 0.00 Interprétation », nous recommandons donc de clairement définir la portée de plusieurs termes clés utilisés dans l'offre et d'inclure plusieurs clauses nécessaires ou utiles à sa bonne interprétation.*

*Bien qu'une telle approche ait pour effet d'allonger l'offre, elle doit tout de même être privilégiée puisqu'elle permet de considérablement réduire les risques qu'un tribunal en vienne à conclure que l'offre comporte une ambiguïté qui doit faire l'objet d'une interprétation.*

**0.01 Terminologie**

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans l'Offre [ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celle-ci] s'interprètent comme suit :

*L'usage de mots commençant par une majuscule n'est grammaticalement pas correct. Toutefois, cette méthode permet un repérage rapide et efficace des termes définis à cet article dans le reste du contrat. Une alternative à cette méthode serait de mettre les termes définis à cet article en caractère gras dans le reste du contrat.*

**0.01.01 Actions**

**V1 (Totalité des actions)** désigne les ..... (.....) (indiquer le nombre d'actions) visées par la Transaction, à savoir la totalité des actions dûment émises et en circulation de la Société, sans égard au fait que celles-ci soient divisées en plusieurs catégories et séries distinctes et comprend, advenant le dépôt de statuts de modification créant une ou plusieurs nouvelles catégories ou séries d'actions, les actions dûment émises et en circulation desdites nouvelles catégories;

*Cette version doit être utilisée lorsque la transaction vise la totalité des actions dûment émises et en circulation de la Société.*

**OU**

**V2 (Partie des actions)** désigne les ..... (.....) (*indiquer le nombre d'actions*) actions visées par la Transaction, à savoir la totalité des actions de catégorie « .... » de la Société que le BÉNÉFICIAIRE détient et comprend, le cas échéant, toute option, bon de souscription et autre droit d'acquisition appartenant à celui-ci lui permettant d'acquérir d'autres actions du capital-actions [OU capital social (*dans le cas d'une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, LRC 1985, c C-44 (ci-après « LCSA »*)] de la Société;

*Cette version doit être utilisée lorsque la transaction ne vise qu'une partie des actions dûment émises et en circulation de la Société.*

### **0.01.02 Charge**

désigne une cause légitime de préférence, un démembrement du droit de propriété, une modalité de la propriété, une restriction à l'exercice du droit de disposer ou une sûreté de quelque nature qu'elle soit, créé par contrat ou par effet de la loi, y compris tout droit ou privilège susceptible de devenir l'un ou l'autre de ces droits ou affectations;

*Il convient ici de définir avec précision de façon générique ou spécifique la portée que l'on veut donner à ce terme. Selon l'article 2941 C.c.Q., pour avoir des effets à l'égard des tiers, une hypothèque doit nécessairement être inscrite au registre foncier s'il s'agit d'un bien immeuble ou au registre des droits personnels et réels mobiliers s'il s'agit d'un bien meuble.*

### **0.01.03 Contrôle**

désigne la détention par une Personne, directement ou par Personne interposée, autrement qu'à titre de créancier, ou par un groupe de Personnes agissant de concert, d'actions émises par une société lui attribuant plus de CINQUANTE POUR CENT (50 %) des voix à l'assemblée des actionnaires et lui permettant d'élire la majorité des administrateurs siégeant au conseil d'administration;

*Une partie détient le contrôle d'une personne morale tant et aussi longtemps qu'elle a une majorité de voix à l'assemblée des actionnaires lui conférant le pouvoir d'élire la majorité des administrateurs au conseil d'administration (art. 2 LCSA, art. 2 LSAQ).*

*La notion de contrôle juridique constitue notamment un point de référence important pour les autorités fiscales en matière de taux d'imposition. Ainsi, un changement de contrôle d'une société implique une fin d'exercice financier réputée pour cette dernière nécessitant la production d'états financiers à cette date et la production des rapports d'impôts s'y rapportant (art. 249 (4) Loi de l'impôt sur le revenu, LRC 1985, c 1 (5e supp)).*